

R.— Vous pouviez certainement dire ou bien la messe de la férie ou bien celle de la vigile de saint Thomas. Une réponse de la S. Congrégation des Rites en date du 6 décembre 1912 vous donne cette liberté pour les messes privées (*Nouvelle Revue Théologique*, 1913, p. 288). Même lorsqu'une fête semi-double, double mineur et même double majeur coïncide avec une férie majeure et une vigile, v.g. lorsque la vigile de saint Mathieu est en occurrence avec saint Eustache et une des fêtes des Quatre-Temps, on peut dire à volonté l'une des trois messes.

Mais quel sera le dernier évangile de cette messe? Si vous avez célébré la messe de la vigile, vous avez dû dire le dernier évangile de la férie, dont vous avez fait mémoire à la messe. On doit appliquer ici la règle générale formulée par les nouvelles rubriques de Pie X (Tit. X, n. 3) : "Quoties extra ordinem officii cantetur vel legatur aliqua missa, si facienda sit commemoratio aut dominicæ, aut feriæ, aut vigiliæ, semper de hisce etiam evangelium in fine legatur." (*Nouvelle Revue Théologique*, 1913, p. 295.) Mais si vous avez célébré la messe de la férie, vous avez dit, n'est-ce pas, selon l'indication de votre ordo, l'évangile *In principio*. Cette indication, conforme, d'ailleurs, à la rubrique du Missel non réformé (*Rubr. gen. tit. XIII, n. 2*), n'est plus vraie maintenant. Un décret du 10 janvier 1919 (*ad II*) ordonne de dire le dernier évangile de la vigile dont on fait mémoire à la messe. Les rubriques du nouveau Missel, si impatiemment attendu, ont été modifiées en conséquence. (*L'Ami du Clergé*, 1919, p. 1008.)

Si vous célébrez la messe d'une fête coïncidant avec une férie majeure et une vigile, il n'y a pas de difficulté, vous devez dire comme autrefois le dernier évangile de la férie.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Bénédiction d'une école.— Dimanche le 21 décembre, dans l'après-midi, S. E. le cardinal Bégin est allé bénir l'école Saint-Patrice, que la Commission scolaire catholique de Québec vient de faire construire, sur la rue Salaberry, pour nos coreligionnaires irlandais. Cette école est dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes.

À la Crèche.— Lundi, le 22 décembre, sir Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, est allé visiter la Crèche Saint-Vincent de Paul.

Pénible accident.— Un pénible accident vient d'arriver au R. P. Chossegros, S.J., vicaire à Notre-Dame-du-Chemin.